



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 107010

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le nombre croissant d'accidents impliquant des deux-roues. Près de 30 000 conducteurs de deux-roues ont été blessés sur la route en 2009. D'après ce constat, il semble essentiel de se pencher autant sur la formation que sur le contrôle répressif. En conséquence, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de remédier à cette insécurité routière croissante concernant les deux-roues.

Texte de la réponse

La sécurité des usagers de deux roues motorisées fait partie des priorités du Gouvernement. Dans ce cadre, le 18 février 2010, le comité interministériel à la sécurité routière a pris deux mesures importantes : la formation obligatoire pour les utilisateurs de motocyclettes légères et de tricycles, le contrôle technique des cyclomoteurs. Plus récemment, le 11 mai 2011, trois mesures spécifiquement dédiées aux usagers de deux-roues motorisés ont été annoncées : l'augmentation de la taille de la plaque d'immatriculation de tous les motocycles, pour permettre une meilleure identification des usagers qui transgressent les règles, notamment celles liées à la vitesse. Les motocyclistes roulent en moyenne 10 km/h plus vite que les automobilistes alors qu'ils sont les plus vulnérables ; la formation obligatoire après cinq ans d'interruption de la conduite effective d'un deux-roues motorisé ; l'amélioration de la visibilité des usagers de deux-roues motorisés par l'obligation de porter un vêtement muni de dispositifs rétro-réfléchissants. La faible visibilité des deux-roues motorisés est en effet une des causes d'accident lors de confrontation avec des automobiles. Enfin, dans le cadre de la troisième directive européenne sur le permis de conduire, applicable le 19 janvier 2013, la formation des conducteurs de motocyclistes évoluera de façon que les épreuves sur plateau et en circulation correspondent encore davantage aux attentes des usagers, notamment en matière de sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107010

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4156

Réponse publiée le : 6 septembre 2011, page 9596